



Chers adhérents, chers amis

ultime rappel et dernière ligne droite pour celles et ceux qui n'auraient pas encore saisi l'opportunité de donner leur avis sur le projet de la « ligne 18 ». En effet l'enquête d'utilité publique la concernant se termine le **26 avril** prochain. Après cette date, il sera effectivement trop tard.

Pourquoi donner son avis aujourd'hui alors que nous n'avons pas été conviés à le donner en amont du projet, ni à participer de près ou de loin à sa réalisation ? N'est-ce pas une parodie de démocratie participative à laquelle nous sommes invitées, sachant que cette enquête arrive au terme d'un long processus où tout semble déjà ficelé et décidé en haut-lieu ?

Peut-être, mais aujourd'hui c'est l'**unique levier** à notre disposition pour espérer influencer le cours des choses.

Petit rappel de droit : pour que les pouvoirs publics (l'État, les décideurs du Grand Paris Express) puissent réaliser une opération d'aménagement telle que la ligne 18, nécessitant l'acquisition par expropriation de terrains privés, cette opération n'est possible qu'après validation, à l'issue d'une enquête d'utilité publique (min.1 mois), d'une **déclaration d'utilité publique**. Tant que les avis des citoyens n'ont pas été collectés et étudiés par les enquêteurs publics, et tant que ces derniers n'ont pas remis leurs conclusions **motivées** aux autorités compétentes (Préfecture Ile-de-France), l'utilité du projet n'est pas avérée. Ce n'est qu'en cas d'un avis favorable que le projet, par décret en Conseil d'État, peut être déclaré d'utilité publique.

Deux exemples récents pour illustrer le fait qu'une Commission d'enquête publique peut émettre un avis défavorable, c'est-à-dire ne pas valider une demande officielle.

--l'un, nous concernant en date du 23 avril 2015 : avis défavorable pour le Contrat de Développement Territorial Paris-Saclay Sud (CDT-Sud)

--l'autre d'avril 2016, où le Conseil d'État suite à une enquête publique annule la DUP pour la réalisation d'une Ligne à Grande Vitesse (LGV) Poitiers-Limoges.

Quelque soit l'avis exprimé, c'est sa pertinence qui sera évaluée, en rapport avec la question posée, c'est-à-dire celle de l'**utilité** du projet, tant dans sa **globalité** que de son **usage local** en tant que habitant de Châteaufort.

Vous trouverez ci-joint et pour plus d'informations des liens vers des sites avisés, et sur le notre l'avis de notre Bureau.

Cordialement

Le CA

ADVMC
8, chemin de la Folie
78117 Châteaufort
Tél : 01 39 56 89 75 Courriel ; advmc@free.fr